



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018**

Le **jeudi 27 septembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Sophie LOQUIN à Hubert LUCAS, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile JOURDAINNE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Juanita AUGUSTIN à Patricia LEFEBVRE

Absent(s) non excusé(s):

Christian LETEURTRE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR PERISCOLAIRE ET DE DIX POSTES D'ANIMATEURS DANS LE CADRE DE LA REFORME DU PASSAGE A QUATRE JOURS DANS LES ECOLES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CM/18/098

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités et de leurs établissements sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des impacts du passage à quatre jours dans les écoles à compter de la rentrée 2018/2019, une refonte complète de l'organisation des services a été menée, visant à rationaliser et optimiser la gestion des différents services intervenant dans les écoles, dans le respect de la réglementation et du « Plan Mercredi » mené par le Ministère de l'Education Nationale. Cette réorganisation interne a été validée en Comité Technique le 11 juin 2018, en CHSCT ainsi qu'en Conseil Municipal le 14 juin 2018.

Cette refonte organisationnelle a mis en exergue la nécessité d'identifier à l'organigramme :

- un troisième poste de Directeur périscolaire, en charge :
 - o de l'élaboration, la mise en place, le suivi et l'évaluation du projet pédagogique périscolaire
 - o du bon déroulement des accueils et du bien-être et de la sécurité physique et morale des enfants
 - o de la gestion administrative, matérielle et financière de son accueil
 - o de la coordination et de l'interface entre tous les intervenants missionnés sur les temps périscolaires, l'équipe enseignante, les enfants, les parents
 Il sera responsable de l'ensemble de l'organisation des temps scolaires, mais pourra en cas de nécessité de service, désigner un animateur sur la fonction d'adjoint en cas de contrôle.

- dix postes d'animateur à temps complet, en charge :
 - o en semaine scolaire, de l'accueil des enfants dans les accueils périscolaires à partir de 7h20
 - o pour le site spécifique de Maupassant, de l'accompagnement des enfants lors du transport Maison Blanche entre 8h00 et 8h45
 - o sur le temps du midi, de 11h30 à 13h30, de l'animation du temps du repas et de la cour, dans le cadre du projet pédagogique périscolaire
 - o à partir de 16h00, de l'accueil postscolaire, du goûter, des leçons et de l'animation
 - o le mercredi, de l'accueil de loisirs de Doisneau entre 7h20 et 18h30
 - o durant les vacances scolaires, de l'accueil des enfants dans le cadre du plan de charge annualisé.

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont : Temps non complet
Adjoint d'animation	C	16 (+11)	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les avis favorables émis par le Comité Technique en date du 11 juin 2018 et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail en date du 14 juin 2018,

VU le tableau des emplois,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de créer onze postes d'adjoint d'animation à temps complet (35/35^{ème}) dans les conditions décrites plus haut et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des emplois créés sont inscrits au budget au chapitre 012 (Charges de personnel).

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 28 septembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

